



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 18
Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 17/11/2022
Date d'affichage : 28/11/2022

L'an **deux mil vingt deux, le vingt quatre novembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Virginie THIERRY, Mme Sandrine HUSSON, M.

Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Virginie THIERRY en faveur de M. Guy PARIS, M. Yann VILLEROY en faveur de M. José VAREA NAVARRO, Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Stéphane GAMBIER.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Véronique CAREL.

OBJET : Défense incendie : Convention d'utilisation du terrain pour l'installation d'une réserve incendie

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre du déploiement de la sécurité incendie sur le territoire de la commune, l'installation d'une citerne enterrée est prévue entre le territoire de Thiberville et Fontaine la Louvet dans la continuité du chemin rue du 8 mai.

Pour réaliser les travaux, il est nécessaire de demander la mise à disposition temporaire du terrain cadastré G 204 appartenant à M. LEGROS Pierre et Mme AVRIL Chantal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cette convention. Elle est renouvelable expressément, par accord écrit entre les parties.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé à l'unanimité (par 18 voix Pour) :

- DONNE son accord pour signer la convention de mise à disposition, de la parcelle G 204 propriété de M. LEGROS Pierre et de Mme AVRIL Chantal.
- AUTORISE Le Maire à signer ladite convention avec les propriétaires ainsi que son renouvellement, le cas échéant.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 28/11/2022

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Véronique CAREL.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS